

Mme Josette Haus-Démoulin
46 Rue les Jonquilles
74930 Reignier



Reignier, le 3/11/24

Objet: Enquête publique sur la modification N°3
du plu - secteur gare de Reignier

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Par le présent courrier, je souhaite porter à votre
connaissance mes observations et mes contestations
sur le projet de modification N°3 du plu.

En effet il appert que cette modification comprend
deux orientations bien spécifiques :

une concernant l'habitat et la seconde la mobilité

1. Remarques générales concernant le volet habitat

Même si nous sommes conscients de l'évolution
démographique dans notre région et des conséquences
sur l'habitat, l'adaptation du changement des règles
du plu doit être raisonnée notamment en matière
d'artificialisation d'espaces végétalisés et arborés au
delà des seuls espaces agricoles aussi il y a un
risque naturel du fait de la zone de risque de

ruisselement associe a ce quartier (secteur gare Reigner Esery).

De même la perspective de densification du quartier posera d'énormes problèmes de stationnement.

Notamment par le calcul de stationnement nécessaires par l'évolution des constructions.

2. Remarques générales concernant le volet mobilité

Je conteste que l'évolution de la mobilité à l'intérieur du périmètre dans le secteur gare aura un impact positif.

En conclusion,

Notre position sur ce projet de plu est:

1) de dissocier l'enquête sur l'habitat de celle sur la mobilité, la partie mobilité étant rejetée par l'ensemble des riverains et par nous même.

2) de faire les sorties sur la rue de la gare, en l'état actuel.

3) abandonner la création de nouvelles voies de circulation routière et de supprimer les emplacements réservés à cet effet

4) De déplacer le trajet de navette dans l'hypothèse de son maintien, ou d'optimiser le système de transport actuel (proximity) et de supprimer les emplacements

réservés pour cette opération, ce qui évitera
toutes les nombreuses nuisances induites ainsi que
les préjudices causés aux propriétaires impactés.

En amont de ce projet de plu, les riverains
directement impactés devront être intégrés à
l'étude ou à défaut consultés.

La création de nouvelles voies et la disparition
de zones de végétations arborées entraînerait
des risques supplémentaires de ruissellement
et d'inondation.

En vous remerciant de l'attention ~~avez~~ portée
et à notre sollicitation, je vous prie, Monsieur
le Commissaire Enquêteur, d'agréer, mes salutations
distinguées.

Marius Demanoux J.

~~NAMS~~
~~DEMANOUX~~
~~CATHERINE~~

Marius ~~Dem~~

